

CHRONIQUE

de la Semaine

Hebdomadaire d'informations générales, d'analyses et de publicité
www.chroniquedelasemaine.com

«FNFI'tôm»

KLUTSE Dovi Amélevo,
coiffeuse grâce au P.2
crédit AJSEF du FNFI

CIVISME

**Les créances et
les procédures de
recouvrement** P.5

Baptême de feu du gouvernement Victoire Tomégah-Dogbé

Grogne sociale en fermentation



Mme Victoire Tomégah-Dogbé, PM



Atsou Atcha, Coordonnateur CSET



Dr Gilbert Tsolenyanu, SG SYNPHOT

Départ de Pré Simfétchéou de la Primature

Quelles implications ?

P.3

Abus sexuel sur mineur
par un religieux

**Le Bureau de
signalement
d'abus sexuels
à l'épreuve
du réel** P.4



Mgr Nicodème Barrigah,
Archevêque de Lomé

La SAFER modernise le
fonctionnement des péages
**Trois postes de péage
automatisés, inaugurés** P.5



Soupçons de fraudes à la Présidentielle américaine

**Donald Trump déclare la guerre
à la démocratie américaine** P.7



BRÈVES

Le Togo offre une meilleure protection aux seniors et aux travailleurs migrants

Le Togo va pouvoir renforcer sa politique de protection des droits humains, particulièrement envers les seniors et les travailleurs migrants. Le parlement a autorisé mardi 03 novembre 2020 le gouvernement à ratifier deux importants textes en ce sens.

Le premier projet de loi approuvé autorise la ratification du Protocole de la Charte africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, relatif aux droits des personnes âgées, adopté en 2016. Le texte, prescrit l'élimination de la discrimination à leur endroit et prône leur soutien, protection et accès aux services sociaux divers.

Le second texte validé par les députés doit permettre au Togo de mieux intégrer les travailleurs migrants et leurs familles, de leur offrir un meilleur cadre et de veiller au respect de leurs droits. Cet aval de la représentation nationale est « le meilleur moyen de promouvoir la souveraineté du Togo dans un monde ouvert », a indiqué la présidente de l'assemblée nationale à l'issue du vote. « Le gouvernement fera bon usage de ces deux outils », a affirmé pour sa part le ministre des Droits de l'Homme, Christian Trimua qui a participé aux travaux aux côtés de sa collègue de l'action sociale Adjovi Lolonyo Apedoh.

Le Togo participera au Africa Fintech 2020

Le Togo, représenté par la ministre en charge de l'économie numérique et de la transformation digitale Cina Lawson, prendra part du 09 au 12 novembre prochain, à l'édition 2020 du Sommet de la Fintech en Afrique. Cet événement bisannuel, sera virtuel et réunira plusieurs acteurs issus du continent et du monde, autour des technologies de financement et d'inclusion financière en Afrique. Cina Lawson, programmée parmi les trois principaux orateurs, devrait mettre en avant au cours de ses interventions, les nombreuses initiatives impulsées par le pays (Novissi, Yolim, Eco-CCP...) et qui cadrent avec le thème de « la transition profonde vers une économie numérique inclusive », retenu pour cette année. Plusieurs personnalités et acteurs de premier plan du monde de la fintech sont attendus à ce sommet qui couvrira tous les continents.

Le PAEIJ-SP dépasse les prévisions initiales

Lancé en 2016 afin de créer les conditions d'une croissance inclusive à travers la promotion de l'entrepreneuriat et l'auto-emploi des jeunes, le Projet d'appui à l'employabilité et à l'insertion des jeunes dans les secteurs porteurs du Togo (PAEIJ-SP) apporte pleine satisfaction et dépasse ses prévisions initiales.

A une année de sa clôture, le projet, appuyé par la Banque Africaine de Développement (BAD), a favorisé la création de 25 635 emplois directs (dont 27% occupés par des femmes), au lieu des 20 000 attendus. Également, 1793 groupements agricoles ont été appuyés, et 15 institutions financières formées.

Si 541 bénéficiaires ont au total bénéficié d'un accès au financement, l'impact du projet est particulièrement visible au niveau des 28 PME agricoles appuyées. Les champions nationaux comme Agrokomb ou la JCAT sont quelques exemples qui ont permis au soja bio togolais d'être performant.

« Grâce à la collaboration avec le PAEIJ-SP, nous avons considérablement amélioré nos exportations vers l'Europe. De 1000 tonnes par an, nous sommes passés à plus de 12 000 tonnes en trois ans de collaboration », illustre d'ailleurs le patron de la JCAT, Toyo Yao. A ce jour, plus de 35 000 emplois, directs comme indirects ont déjà été créés via le PAEIJ-SP.

Etsri Homevor, nouveau Directeur de Cabinet de la Primature

Etsri Homevor est officiellement, depuis lundi 02 novembre 2020 le nouveau Directeur de Cabinet de la Primature de la République Togolaise. Jusqu'à sa nomination Secrétaire général du ministère de la planification, le nouveau responsable a pris fonction à l'issue d'une cérémonie de passation de charges avec son prédécesseur Pré Simféitchéou. Le Secrétaire général du gouvernement, Kanka-Malik Natchaba qui a présidé les échanges, a félicité le DC sortant pour sa rigueur, son engagement et son professionnalisme et souhaité à ce dernier, pleins succès dans ses nouvelles fonctions.

Textes rassemblés par la rédaction

«FNFI'tôm»

KLUTSE Dovi Amélevo, coiffeuse grâce au crédit AJSEF du FNFI

Pour le compte de ce numéro de votre rubrique Echos des bénéficiaires des produits FNFI, Madame KLUTSE Dovi Amélevo, qui a pu s'installer en tant que coiffeuse professionnelle partage avec vous dans les lignes qui suivent les secrets de sa réussite. Aujourd'hui elle est fière d'exercer le métier de ses rêves. Retour sur le parcours de cette trentenaire

L'histoire de Madame Amélevo ressemble trait par trait à celle de plusieurs jeunes artisans qui après avoir obtenu le Certificat de Fin d'Apprentissage (CFA) se retrouvent dans des situations financières difficiles pour se mettre à leur propre compte en ouvrant leurs ateliers. Amélevo, 31 ans, a pendant trois années suivi une formation en coiffure, formation sanctionnée par un CFA qui lui donne



désormais le quitus d'ouvrir son atelier. Nantie désormais de son diplôme, notre jeune dame calme et réservée de nature se retrouve confrontée à un problème, source de financement.

« Pendant que j'achevais ma formation, je voyais déjà que je serai confrontée à un problème financier quand il sera question pour moi d'ouvrir mon atelier. Et depuis lors je cherchais par quels moyens je pouvais

contracter un crédit pour pouvoir me lancer. Il est vrai que j'avais de petites économies mais il m'en fallait bien plus pour pouvoir acquérir tout ce dont j'ai besoin. Alors j'ai été orientée vers PADES microfinance pour voir si j'étais éligible à un des nombreux produits du FNFI.»

Et justement pour informer périodiquement les potentiels bénéficiaires des opportunités offertes par le FNFI, il est organisé assez souvent, en

plus des émissions radios de sensibilisation de masse, des séances de partages d'informations au sein des PSF partenaires du FNFI.

« A cette séance d'échange et de discussions, il nous a été partagé le produit AJSEF et quelles conditions il fallait remplir pour pouvoir en bénéficier. J'avoue que j'ai été très surprise des conditions très souples qui étaient exigées avant de pouvoir bénéficier du crédit jeune du FNFI. Sans tarder, je me suis pliée aux exigences requises et au bout de quelques semaines, j'ai obtenu un premier crédit de 300.000 FCFA qui m'a permis de pouvoir équiper en kits d'outillage le petit atelier que voici. Et comme vous pouvez le constater avec moi, j'ai tout ce qu'il me faut pour offrir aux cheveux de ma clientèle des soins de qualité.»

Aujourd'hui, notre interlocutrice mesure tout l'impact du crédit AJSEF sur son quotidien, elle s'épanouit chaque jour davantage et renforce son autonomie.

« Je suis très heureuse d'exercer le métier de mon choix. C'est vraiment réconfortant de voir que les gens te font confiance et affluent dans ton salon de coiffure. Toutes ces marques de confiance ajoutées aux revenus que je dégage me comblent de bonheur et me galvanise à aller encore et encore plus loin».

CS

Communiqué des organisations de presse relatif (à la condamnation du journal Alternative et de son Directeur de publication)

C'est avec consternation et regret que l'ensemble des organisations de presse (OTM, CONAPP, PPT, ATOPPEL, URATEL, UJIT, SYNJIT) a appris ce 4 novembre 2020, la condamnation par le tribunal de 1ere instance de Lomé du journal Alternative et son directeur de publication Ferdinand Ayite au versement de 4 millions de Fcfa comme amende dans l'affaire (dite Petrolegate) qui l'oppose à la famille Adjakly.

Les organisations de presse s'indignent contre cette condamnation contraire à la liberté d'information au Togo.

L'ensemble des organisations de presse (OTM, CONAPP, PPT, ATOPPEL, URATEL, UJIT, SYNJIT) condamnent cette décision. Elles suivent de près cette affaire et espèrent un procès équitable en appel pour l'éclatement de la vérité.

Fait à Lomé le 4 Novembre 2020

Pour les responsables d'organisation de presse
OTM, CONAPP,
PPT, ATOPPEL,
URATEL, UJIT,
SYNJIT



63 Rue Bekpo, Tokoin Ouest
Récépissé n°0338/05/03/08
15 BP : 82 Lomé - Togo
Tél: 90 10 20 72/91 96 95 85

Directeur de la Publication

TCHAOU Dao Kossi
90 10 20 72

REDACTION

Carole AGHEY
A. KAPO
B. Talom.
D. Legrand
Jaurès AKLA
ADK

Imprimerie SDR
Tirage : 2000 ex.

Baptême de feu du gouvernement Victoire Tomégah-Dogbé

Grogne sociale en fermentation

Depuis quelques semaines, les choses se déroulent très vite, sinon plus vite qu'on puisse le prévoir. A peine le gouvernement Victoire Dogbé est-il installé qu'il se trouve déjà confronté à la grogne sociale qui couve. Après les syndicats d'enseignants qui brandissent des menaces de grève si leurs revendications ne sont pas satisfaites, c'est le tour du personnel de santé de descendre dans l'arène pour se faire entendre. Tout porte à croire qu'au sein du front social, nul n'est disposé à accorder une période de grâce à la nouvelle équipe gouvernementale qui pourtant dispose d'un volet social impressionnant sur son agenda.

Face aux enseignants qui brandissaient une plateforme de revendications assez garnie, pour perturber la reprise des cours, le ministre Dodji Kokoroko des enseignements primaire, secondaire, technique et de l'artisanat s'est évertué à calmer la situation pour épargner du pire cette période de la réouverture des classes après huit mois de vacances-Covid-19 au Togo.

Mais il a craindre qu'en dépit des efforts qu'il déploie pour sauver la situation, le ministre ne soit pas au bout de ses peines. Dans le camp des enseignants, on affirme que les propositions du ministre ne comblent pas les attentes. Le Prof. Kokoroko a promis une prise en charge du reste des enseignants volontaires par le programme Novissi, le recrutement de 2000 enseignants par voie de concours et une interdiction de la création des établissements scolaires par les communautés elles-mêmes.

En effet, le nouveau ministre des enseignements, le Prof. Komla Dodzi Kokoroko

était monté au créneau pour faire savoir qu'avant le 2 novembre, date de la rentrée effective des élèves, un geste sera fait à l'endroit des EV pris en charge par les parents. « Le gouvernement reste attentif à leur sort. La moitié de ce qui reste de ce qui leur a été accordé pendant les temps durs de la Covid-19, cette moitié leur sera versée dans les jours à venir, avant le 2 novembre », avait promis le ministre.

Selon le gouvernement, ce qui continue de générer des EV, c'est la création anarchique des établissements scolaires par les communautés elles-mêmes. Un frein sera mis à cette procédure, a souligné Prof. Kokoroko. « L'une des mesures phares qui est en train d'être prise, c'est un gel provisoire de ces créations anarchiques d'établissements. Plus nous vivons dans ce laisser-aller, la problématique des EV se posera toujours », a-t-il précisé.

L'autre mesure que compte prendre le gouvernement, c'est le recrutement d'enseignants pour endiguer défini-



Mme Victoire Tomégah-Dogbé, PM



Atsou Atcha, Coordonnateur CSET



Dr Gilbert Tsoleyenyanu, SG SYNPHOT

tivement le phénomène. « Il nous faut trouver des solutions réalistes, non à l'idée qu'on recruterait tout le monde. Le système ne marche pas comme cela. Il y aura un saut qualitatif et quantitatif pour résorber ce problème », a-t-il dit.

Le président de l'Association nationale des enseignants volontaires qui n'entend pas les choses de cette oreille, réagit en affirmant que les EV n'ont jamais demandé de primes. Selon Florent Sondou, puisque c'est de lui qu'il s'agit, les solutions qui concernent les EV ne conviennent pas.

« Nos revendications sont simples, nous n'avons jamais demandé des primes. Ce que nous avons demandé, c'est l'intégration d'une partie des EV et la prise en charge de l'autre partie. Nous faisons face à une pandémie et on ne peut pas nous demander d'aller travailler sans mesures d'accompagnement », a-t-il déclaré sur une radio de la place.

La seconde inquiétude

par rapport à l'année académique qui démarre, porte sur les préoccupations de la FESEN. Contrairement aux enseignants volontaires qui semblent avoir baissé la garde, ceux de la Fédération des Syndicats de l'Éducation National (FESEN), haussent de nouveau le ton et se préparent à entrer en grève de 72 heures à compter du lundi 16 novembre prochain. Un préavis de grève vient d'être déposé par la FESEN sur la table du ministre en charge de l'éducation primaire et secondaire dans ce sens. Ainsi, le gouvernement a 14 jours pour écouter les responsables de cette fédération et trouver une solution à leurs revendications, annonce son Secrétaire général, Hounsime Sénon. Elles portent essentiellement sur un accompagnement par le gouvernement des enseignants par ces temps de Covid-19 et la mise en œuvre du protocole d'accord signé en 2018.

Comme si cela ne suffisait pas, le personnel de santé, à son tour, descend dans l'arène.

Face à la pandémie de la Covid-19, et les défis de modernisation qui s'imposent dans le secteur de la santé, les organisations syndicales, sortent de leur silence, et demandent au Ministre de tutelle, Pr Moustapha Mijiyawa, à faire diligence et répondre avec célérité à leurs doléances entre autres, la dotation de scanners des six (6) régions sanitaires du Togo et la construction des locaux devant les abriter, la motivation générale de tous les agents de santé et le renforcement de l'effectif d'agents de santé par l'organisation du concours de recrutement.

Si on considère qu'en dehors des enseignants et des agents de santé, d'autres corporations attendent dans les coulisses leur tour pour poser des revendications et perturber le fonctionnement du pays, on peut affirmer que le nouveau gouvernement a du pain sur la planche.

ADK

Départ de Pré Simféitchéou de la Primature

Quelles implications ?

Depuis quelques jours, l'ancien directeur de cabinet du premier ministre, Pré Simféitchéou préside le Conseil d'Administration de la Nouvelle Société Cotonnière du Togo (SNCT). Pour de nombreux observateurs, le départ de ce dinosaure de la Primature qu'il a marquée de son sceau, est un fait marquant dans la nouvelle page que Victoire Tomégah-Dogbé ouvre à la tête de l'Exécutif togolais.

Le 27 octobre 2020, l'information selon laquelle le directeur de cabinet du premier ministre Pré Simféitchéou est relevé de son poste, a fait le tour de la capitale togolaise. Dans les milieux administratifs, il est annoncé à la présidence de la république. Sur la toile, on se perd en conjectures pour ce qui pouvait être les tenants et aboutissants d'un tel coup de tonnerre dans un ciel serein et le sort qui lui sera désormais réservé. Peu de temps après, cette information qui paraissait provenir de sources dignes de foi est automatiquement démentie par d'autres sources prétendument plus autorisées. Il a fallu attendre quelques 24 heures pour être définitivement édifié : le désormais ancien directeur de cabinet du premier ministre est bel et bien relevé de ses fonctions à la primature. La suite c'est déroulé avec une

célérité indescriptible comme sur des roulettes.

La cérémonie de passation de service a été présidée le 02 novembre par le Secrétaire Général du Gouvernement au nom du Premier Ministre. Elle a été essentiellement marquée par l'échange des documents entre les deux personnalités en présence du personnel de la Primature. L'occasion était pour le ministre Kanka-Malik Natchaba, Secrétaire Général du Gouvernement, de féliciter le ministre Pré Simféitchéou, Directeur de cabinet sortant, pour son professionnalisme, sa rigueur et son engagement au service de la nation avant de lui souhaiter plein succès dans ses nouvelles fonctions.

M. Pré Simféitchéou a de son côté, rendu grâce à Dieu pour ces moments passés à la Primature et un vibrant hommage au président de la République,



Passation de charges entre Pré Simféitchéou (g) et Etsri Homévor (d)

Faure Essozimna Gnassingbé pour la confiance placée en lui. Il a témoigné toute sa gratitude au premier ministre, Victoire S. Tomégah-Dogbé et au personnel pour la collaboration. M. Pré a appelé l'ensemble du personnel à se mettre à la disposition du nouveau Directeur de cabinet à qui, il a souhaité beaucoup de succès dans ses nouvelles fonctions.

Quant au nouveau Directeur de cabinet M. Etsri Homévor, il a remercié les plus hautes autorités du pays pour la confiance et son prédécesseur pour les résultats de coordina-

tion. Pour mener à bien sa mission, M. Homévor compte sur l'engagement, le professionnalisme et la diligence du personnel dans le traitement des différents dossiers et contribuer ainsi, à la réalisation du plan d'actions du gouvernement et relever les défis de développement du pays. Avant sa nomination, M. Etsri Homévor était Secrétaire Général du ministère de la planification.

Avec le départ de Pré Simféitchéou de la Primature, la locataire du siège du gouvernement s'entoure désormais d'une équipe de collaborateurs de type

nouveau, exempte de toute controverse supposée ou avérée et surtout dénuée de toute coloration politique outrageante mais pleine d'initiatives et débordante de dynamisme. Ce qui permet à cette dame qui est passée par le système des nations unies de peser de tout son poids sur l'action du gouvernement en vue de la mise en œuvre sans heurts de la vision du chef de l'Etat.

Aujourd'hui, le nouveau premier ministre qui est parvenu à pousser hors cadre les anciens susceptibles d'influer sur son action, n'a plus droit à l'erreur. Un coup d'œil sur la liste des membres du gouvernement suffit pour constater comment Victoire Tomégah-Dogbé a nettoyé les écuries pour remplir le gouvernement à une écrasante majorité, d'un nouveau type d'acteurs au demeurant technocrates chevronnés et pétris de compétence.

Les regards sont donc tournés vers cette dame, qui désormais aura les coudées franches pour faire rêver les Togolais.

D. Legrand

Abus sexuel sur mineur par un religieux Le Bureau de signalement d'abus sexuels à l'épreuve du réel

L'église catholique est confrontée depuis 2012 à des cas de dénonciation des abus sexuels dont la pédophilie partout à travers le monde. Le sujet est très peu évoqué sous les tropiques pourtant il est bien réel. Une fille de 16 ans tombe enceinte d'un prêtre catholique à Lomé, sonne-t-il le glas de la levée du voile sur l'omerta des abus sexuels au sein de l'église ?

Le confrère "l'Echiquier" rapporte dans sa parution, N°033 du 29 octobre 2020, qu'une jeune élève âgée de 16 ans, porte actuellement la progéniture d'un religieux officiant sur une paroisse dans la ville de Lomé. Le journal précise que la victime, est une élève en classe de 4^{ème} et son bourreau quant à lui, est un dignitaire de l'Eglise catholique dont l'âge varie entre 60 et 79 ans.

Le mode opératoire du religieux, indique le journal, consiste à solliciter les services de l'adolescente pour des travaux de ménage dans sa cosue de-

meure où il habite seul. C'est lors des visites d'entretien de son domicile, que le corps encore pubère, tendre et ferme de la gamine de 16 ans attira l'appétit sexuel de l'homme de Dieu. Il n'hésitera pas à profiter de cette situation pour briser l'avenir de cette fillette.

C'est évidemment un acte condamnable pour autant nous sommes en droit de demander s'il est rare de voir des filles de 16 ans tomber enceinte de nos jours ou de voir des filles de 16 ans ou même moins, être mariées de gré ou de force?

Certes le fait n'est pas



Mgr Nicodème Barrigah, Archevêque de Lomé

rare. Cependant, venant d'un homme de Dieu de surcroît ayant professé des vœux de chasteté et d'abstinence sans être forcées, attire l'attention du fait qu'il devait plutôt être un exemple.

Dans certaines communautés du Togo, les pratiques et mœurs forcent les jeunes adolescentes à se marier dès leur

puberté, bien que le phénomène soit interdit par la loi. Il se dit également qu'avec la précarité, certains parents n'hésitent pas à pousser leurs progénitures féminines à se prostituer à bas âge pour aider aux charges du ménage. Plusieurs autres situations expliquent à tort ou à raison le phénomène. Est-il que les lois de la République interdisent les abus sexuels.

L'autre dimension du problème est le silence des parents. La culture de dénonciation n'est pas la chose la mieux partagée dans nos communautés sous prétexte du regard des autres. On préfère les règlements à l'amiable sur la souffrance des victimes. Il y a égale-

ment l'application de la loi au niveau des services compétents.

On se rappelle qu'en juin 2019, les évêques du Togo, au sortir de leur Assemblée plénière, qui s'est tenue à Lomé du 17 au 21, se sont engagés à la mise en place «dans chaque diocèse d'un Bureau ecclésiastique de signalement des présumés cas d'abus sexuels sur mineurs». Une décision qui résulte «des scandales qui secouent l'Église universelle » ainsi qu'«aux normes publiées par le pape François dans le *motu proprio* «Vos estis lux mundi» (Vous êtes la lumière du monde), du 07 mai 2019 (...).»

C'est le moment pour les évêques du Togo, de prendre les dispositions nécessaires pour sanctionner l'auteur et ainsi dissuader les potentiels prédateurs des mineurs. Selon nos investigations, ces cas seraient légions et le mode opératoire presque le même s'appuyant sur leur bonne santé économique.

ADK

Désormais le droit de la santé est assuré aux Togolais

Depuis 2005 au Togo, le gouvernement a pris d'importantes mesures en matière de la modernisation des infrastructures sanitaires, du recrutement des agents, de la réduction des coûts des soins pour assurer à la population, un accès facile aux services de santé de qualité puisque le droit à la santé demeure inaliénable.



Dans le souci de satisfaire la population, le gouvernement, grâce aux projets d'envvergure (sensibilisations, campagnes nationales, programmes sanitaires...), dans le pays est parvenu à faire augmenter l'espérance de vie des citoyens.

Les Togolais ont gagné 4,9 années de plus (de 1990 à 2018), dont 03 années gagnées entre 2010 et 2017 grâce au Human Development Report (HDR).

Le Chef de l'Etat, Faure Gnassingbé s'est engagé à améliorer davantage le bien-être des populations à travers la qualité, la proximité et l'accessibilité des soins pour les années à venir.

Dans le processus de développement socio-économique résilient et inclusif, le Togo a toujours priorisé les questions relatives à la santé.

Pour preuve, par le biais des concours généraux et sec-

toriels organisés de 2008 à 2018, 5 147 agents de santé ont été recrutés et mis à disposition des formations sanitaires, signe de l'existence d'une réelle politique de renforcement en ressources humaines. Présentement, le nombre de fonctionnaires exerçant dans le secteur s'élève à plus de 11 000.

Le gouvernement entend doter les structures sanitaires de scanners pour améliorer la prise en charge des patients ; construire 100 Centres Médicaux Sociaux (CMS) dans les zones rurales pour lutter contre l'automédication, la médecine traditionnelle et d'autres formes de pratiques médicales morbides ; réhabiliter les centres de santé communautaires existants.

Pour rapprocher ces centres sanitaires aux populations et faciliter les transfusions, 05 cliniques mobiles et une banque de sang seront installées par région.

Depuis février 2019, 05 cliniques mobiles sont opérationnelles sur le territoire, en raison d'une par région. Elles sont équipées et facilitent l'accès aux soins pour des populations vulnérables et éloignées des structures sanitaires classiques.

Ces 05 mini hôpitaux interviennent pour des prises en charge immédiates et devraient desservir 2 700 villages avec 2,5 millions de patients potentiels ciblés pour au moins 276 000 consultations annuelles attendues. De 2020 à 2025, afin de bâtir un Togo prospère avec des Togolais en bonne santé, le processus de contractualisation des formations sanitaires sera élargi pour assainir la gestion sanitaire, réhabiliter et doter les structures d'équipements.

Il est prévu la construction et d'équipement de 06 centres de santé mère-enfant sur le territoire ; le doublement du nombre d'accoucheuses auxiliaires d'Etat ; l'extension de l'assurance maladie universelle à tous les Togolais afin de réduire de plus de 80% la part du coût des soins de santé supportés par les ménages ; le renforcement de la lutte contre le trafic et la contrefaçon de médicaments et des produits pharmaceutiques ; la construction et l'équipement d'un centre de lutte contre le cancer ; le renforcement du dépistage et du traitement des maladies non transmissibles ; l'introduction du vaccin contre l'hépatite B et le cancer de l'utérus dans le programme élargi de vaccination, etc. par les autorités compétentes.

Carole AGHEY

ProMifa : Le Togo fait un grand pas dans l'entrepreneuriat et à la gestion des coopératives agricoles

Dans le cadre du Projet d'appui au Mifa (ProMifa) prévu entre 2019 et 2020, près de 20 000 jeunes et femmes ont été préparés pour l'entrepreneuriat, la gestion des entreprises et les coopératives agricoles. Il s'agit de la promotion de la jeunesse et de la gent féminine en les soutenant financièrement pour leur montrer la voie de l'autonomisation.



Pour faire un pas vers la réalisation du Plan National du Développement (PND), les progrès réalisés grâce au ProMifa, forcent l'admiration en seulement une année de mise en œuvre du projet.

Financé par le Fonds International de Développement Agricole (FIDA) à hauteur de 20 milliards de FCFA pour 06 ans par l'Etat togolais, le secteur privé et d'autres partenaires, le ProMifa facilite l'initiation des jeunes et femmes à

l'entrepreneuriat, à la gestion des entreprises et coopératives agricoles.

Il permet au Togo de faire des progrès pour atteindre rapidement les résultats escomptés par le Plan National de Développement (PND 2018-2022), en son axe 2 plus précisément (développement de pôles de transformation agricole, manufacturiers et d'industries extractives).

Suite à la page 5

La SAFER modernise le fonctionnement des péages Trois postes de péage automatisés, inaugurés

Pour la fluidité du trafic routier et la diversification des modes de paiement des droits d'usage de la route, le Premier Ministre Mme Victoire Tomégah-Dogbé a ouvert les travaux d'automatisation de trois (03) postes de péage automatisés notamment ceux de Davié sur la route nationale N°1 à 30 km à la sortie nord de Lomé, de Vodougbe dans la préfecture des Lacs sur la route Nationale N°2 à 45 km de Lomé et d'Aképédo dans la préfecture de l'Avé sur le grand contournement de Lomé à 27 km de Lomé.

S'inscrivant dans le cadre de la politique du gouvernement en matière de modernisation des infrastructures de transport, levier de croissance économique en lien avec le Plan National de Développement (PND), le gouvernement togolais à travers la Société Autonome de Financement de l'Entretien Routier (SAFER) met progressivement en place une plateforme automatisée de gestion des voies de péage 24h/24 et 7j/7, pour favoriser un franchissement plus fluide et un fonctionnement plus efficace des postes de péage de notre pays.

La cérémonie d'ouverture officielle de ces plateformes s'est déroulée le 30 octobre dernier dans l'après-midi à Davié dans la préfecture de Zio, en présence des membres du gouvernement, du préfet de la localité, Etsè Kadévi, et de plusieurs autres autorités.

Le poste automatisé de Davié est composé de 12 voies, à raison de 06 voies dans le sens sud-nord et 06 voies dans le sens nord-sud et d'une salle de supervision panoramique. Il dispose de deux voies de télépéage avec paiement par carte, par vignette ou par téléphone mobile.

La ministre des travaux publics Zouréhatou Kassa-Traoré a indiqué que l'automatisation offre justement aux usagers trois (03) possibilités de paiement lors du franchissement des postes à savoir le paiement par carte, par vignette et par téléphone mobile.

Ce mode de paiement est réservé aux usagers abon-

nés. Un mécanisme de recharge via les téléphones mobiles sera disponible afin de permettre aux abonnés de faire leur recharge. « Les péages qui contribuent à hauteur de 25% aux ressources destinées à financer l'entretien routier, méritent d'offrir aux usagers un cadre décent et des services de qualité. C'est dans cette



optique que le gouvernement a initié le projet d'automatisation progressive des postes de péage dont la première phase au processus a pris en compte le poste de Davié qui compte 12 postes équipés de kiosque de péage répartis à 06 voies dans le sens Lomé-Cinkassé et 06 autres voies dans le sens inverse », a précisé la ministre Zouréhatou Kassa-Traoré.

Le système d'automatisation comprend divers équipements dont les caméras de vidéosurveillance, des serveurs, des capteurs de sélectivité des véhicules, des barrières levantes, des boucles de présence et de fermeture, des moniteurs de visualisation, des automates,

des terminaux de perception, des signalisations lumineuses, des afficheurs de tarifs, des bornes de lectures de cartes pour le prépaiement, du kit pour la détection des vignettes sur les pare-brise, d'une source ondulee d'énergie et des salles de supervisions panoramiques.

Évalués à 678,7 millions de FCFA, les travaux de constructions de ces postes de péage ont été réalisés en quatre mois par la Société autonome de financement de l'entretien routier (SAFER).

Après le système des caméras de vidéosurveillance sur les postes de péage mis en

place avec succès par la SAFER et qui a montré son efficacité dans la collecte des droits d'usage de la route, l'automatisation actuelle des postes de péage devrait quant à elle garantir essentiellement la fluidité du trafic et améliorer en outre la fiabilité des données routières.

Créée par décret en mars 2012, la SAFER est un établissement public, doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière et administrative. Elle a pour mission de mobiliser les ressources nécessaires pour financer l'entretien du réseau routier du Togo.

Carole AGHEY

ProMifa : Le Togo fait un grand pas dans l'entrepreneuriat et à la gestion des coopératives agricoles

Suite de la page 4

Au fil des années, la promotion du leadership féminin gagne du terrain. La lutte pour l'émancipation de la femme a pris une nouvelle tournure au Togo. Il ne s'agit plus seulement d'offrir aux femmes des moyens financiers pour les accompagner dans l'exercice de leurs activités génératrices de revenus.

Le Chef de l'Etat fait confiance, à leur facilité l'accès à des postes stratégiques et de décisions.

Pour preuve, pour une première fois au Togo, le nouveau gouvernement comportant 33 portefeuilles ministériels, les femmes en occupent une dizaine dont 2 femmes sont à la tête de l'Assemblée Nationale et de la Primature.

L'idée première du Chef de l'Etat est de garantir aux femmes la liberté d'expression, la participation aux débats politiques et leur implication dans la gestion publique. En plus, il est préoccupé par leur bien-être physique.

Pour exemple, sur le plan sanitaire, Faure Gnassingbé a pris sur lui de construire à l'horizon 2025 des centres de santé mère-enfant sur le territoire et de doubler le nombre d'accoucheuses auxiliaires d'Etat. En plus des vaccins contre l'hépatite B et le cancer du col de l'utérus, les césariennes et la prise en charge des femmes enceintes dans le pays seront totalement gratuites. De nos jours, notons que l'Etat a subventionné la césarienne à 98%.

Carole AGHEY

CIVISME

Les créances et les procédures de recouvrement

Vous êtes une personne morale ou physique victime de l'insolvabilité de votre débiteur. Que devriez-vous faire ? Le Droit OHADA nous en donne les mécanismes de protection des créanciers pour recouvrer les créances à travers les procédures simplifiées de recouvrement. L'AUPSRVE comporte deux livres : le premier porte sur les procédures simplifiées de recouvrement et le second porte sur les voies d'exécution. Il sied de signaler que la présente étude se focalise uniquement sur le premier livre.

LES MÉCANISMES DE PROTECTION DES CRÉANCIERS

Les créanciers sont protégés par l'AUPSRVE qui institue les procédures simplifiées de recouvrement en évitant donc à cet effet la lenteur des procédures de Droit commun. Cela constitue une innovation du Droit de l'OHADA au sein des États membres.

Au regard de l'acte uniforme sous examen, les procédures simplifiées de recouvrement sont au nombre de deux : l'injonction de paiement et la procédure simplifiée tendant à la délivrance ou à la restitution d'un bien meuble déterminé. Selon plusieurs auteurs, l'injonction de délivrer ou de restituer un bien meuble est rarement utilisé et nous à notre niveau n'allons nous limiter qu'à analyser une seule procédure qui celle d'injonction de payer.

L'INJONCTION DE PAYER

L'injonction de payer est une possibilité de recouvrement offerte à tout créancier d'obtenir du juge saisi sur simple requête et en l'absence de débat contradictoire, une ordonnance portant condamnation du débiteur au paiement d'une certaine somme d'argent. Par rapport à la procédure de recouvrement de Droit commun, l'injonction de paiement est une procédure simple et rapide. Cette célérité découle de l'abrégement considérable des délais de procédure. Cette procédure partait comme une innovation du Droit OHADA mais elle avait existé sous d'autres cieux comme en Droit français.

Conditions

Au regard de l'article 1 de l'AUPSRVE, l'injonction de payer est subordonnée à une créance certaine, liquide et exigible.

Une créance est certaine lorsque son existence ne souffre d'aucune contestation, c'est-à-dire son existence ne doit pas être équivoque. Elle est liquide c'est lorsque sa somme est déterminable dans son montant et par conséquent appréciable en argent et elle est exigible quand le créancier peut demander le paiement immédiat et il ne doit exister aucune condition ou aucun délai.

Champ d'application

Il ressort de l'article 2 de l'acte uniforme que le champ d'application de la procédure d'injonction de payer est limité aux seules créances ayant une cause contractuelle et de celles résultant de l'émission ou de l'acceptation de tout effet de commerce, ou d'un chèque dont la provision s'est révélée inexistante ou insuffisante.

Sont donc exclues à cet effet, les créances extra-contractuelles (le délit et le quasi-délit), les créances statutaires (apport en société), les créances de la famille (obligation alimentaire...) et les créances de droit public (les obligations fiscales).

DÉLIVRANCE DE L'INJONCTION DE PAYER

La procédure d'injonction de payer est introduite auprès de la juridiction compétente du domicile ou du lieu où demeure le débiteur ou l'un d'entre eux en cas de pluralité de débiteurs, ceci ressort de l'article 3 alinéa 1 et l'alinéa 2 ajoute que les parties peuvent y déroger par l'élection du domicile convenue au contrat.

Si les parties fournissent des documents qui paraissent fondés, le président de la juridiction compétente rend une décision portant injonction de payer la somme qu'il fixe, toute fois le président peut rejeter la requête et sa décision est sans recours mais dans le premier cas, sa décision est susceptible d'opposition dans un délai de 15 jours qui suivent la signification de la décision.

La juridiction saisie sur opposition, doit d'abord procéder à une tentative de conciliation, si elle aboutit le président dresse le procès verbal de conciliation signé par les parties dont une expédition est revêtue de la formule exécutoire. En cas d'échec de conciliation, la juridiction statue immédiatement et rend sa décision. La phase de conciliation apparait comme une obligation (un préalable) avant de passer à la phase de décision au deuxième degré en cas d'échec de conciliation contrairement à certains États où cela apparait comme une faculté, c'est le cas de la France, de l'Italie, de la Belgique, de l'Espagne...

LA OU LES FAIBLESSE(S) DE LA PROCÉDURE D'INJONCTION DE PAYER

En réfléchissant, certains auteurs ont pensé aux faiblesses qu'a cette procédure. Nous à notre libre discrétion, nous citons qu'une seule faiblesse qui celle de la liberté laissée au juge de statuer à son propre rythme, c'est-à-dire il y a absence de délais imposés au juge dans l'AUPSRVE, cela justifie l'inefficacité de cette procédure.

6. CONCLUSION

L'acte uniforme distingue entre l'injonction de payer et l'injonction de délivrer ou de restituer un bien meuble. Comme nous l'avons souligné ci-haut, nous nous sommes focalisés à l'analyse de l'injonction de payer qui n'est ouverte que pour les créances de nature contractuelles ou qui résulte de l'émission ou de l'acceptation de tout effet de commerce, ou d'un chèque dont la provision s'est relevée inexistante ou insuffisante.

La procédure innovée par le Droit OHADA apparait comme un mécanisme de protection du créancier dans le recouvrement de sa créance parce qu'elle est simple et rapide mais l'absence des délais imposés au juge par l'acte uniforme pour statuer pourrait la rendre inefficace.

Juriconsulte, M. AYITOU Michel



#CQFS

Avez-vous des interrogations sur les formalités au Cadastre ?
L'OTR est à votre écoute. L'OTR met à votre disposition un bureau dédié pour le traitement de vos plaintes. En 48h seulement, vous recevrez une suite à votre plainte. Vous pouvez aussi envoyer vos requêtes sur la plateforme numérique dédiée via : www.otr.tg ou www.dadc.gouv.tg



Office Togolais des Recettes - OTR

Soupçons de fraudes à la Présidentielle américaine Donald Trump déclare la guerre à la démocratie américaine

Alors que le décompte se poursuit dans plusieurs Etats cruciaux, le président sortant assure avoir remporté le scrutin, dénonce des fraudes et annonce son intention de saisir la Cour suprême. Une attaque sans précédent et inflammable.

C'était le scénario du pire redouté par les démocrates, les observateurs et, disons-le franchement, tous ceux attachés à la démocratie américaine, aussi abîmée soit-elle. Il s'est donc matérialisé peu après 2h20 du matin à Washington (08h20 à Paris), quand Donald Trump, dans une courte et sidérante allocution, a revendiqué la victoire à la présidentielle de mardi, alors que le décompte se poursuit dans plusieurs

Etats. Dénonçant une «fraude» des démocrates et une «honte pour le pays», le président américain a annoncé son intention de saisir la Cour suprême, sans préciser sur quel motif.

Donald Trump finira peut-être par gagner, légitimement, le droit à un second mandat. Mais à ce stade, ni lui ni son rival démocrate Joe Biden n'obtiennent les 270 grands électeurs nécessaires. Victorieux en Floride, au Texas, et dans la quasi-totalité



Donald Trump et Jo Biden

des Etats traditionnellement républicains, Trump en comptait

213 à 10 heures (heure de Paris). L'ancien vice-président de Barack Obama, qui est parvenu à renverser un Etat gagné par Trump en 2016, l'Arizona, en comptait lui 235.

«Nous étions en train de tout gagner»

«On est devant et de loin, mais ils essaient de voler l'élection. Jamais nous ne les laisserons faire», a pourtant déclaré Donald Trump, assurant avoir «gagné l'élection», et déclenchant les applaudissements de ses proches et la stupéfaction de dizaines de millions d'Américains. «Des millions et des millions de gens ont voté pour nous. Nous étions prêts pour une grande célébration. Nous étions en train de tout gagner. Et soudain, ça a été annulé», a ajouté le président dans une déclaration confuse et inédite dans l'histoire

moderne des Etats-Unis.

Cette attaque contre deux fondements de la démocratie américaine – le droit de vote des citoyens et le respect de la transmission pacifique du pouvoir – ébranle un peu plus un pays qui abordait cette élection dans un état de polarisation politique sans précédent. Elle attise aussi les craintes : comment les partisans de Donald Trump, ou ses opposants les plus féroces, vont réagir à ces propos, alors que le décompte dans certains Etats indécis – principalement la Pennsylvanie, le Michigan et le Wisconsin – se poursuit ?

Aussi ahurissant soit-il, ce scénario catastrophe est pourtant loin d'être une surprise, tant l'ancien magnat de l'immobilier, allergique à la défaite plus qu'à toute autre chose, avait préparé le terrain – et les esprits – à cette déclaration de victoire prématurée. Dès qu'il est devenu évident, à la fin du printemps, que pour cause d'épidémie de Covid-19, le recours au vote par courrier serait bien plus massif que d'ordinaire, Trump a attaqué la légitimité et la fiabilité de ce mode de scrutin, répétant à l'envi que des millions de bulletins frauduleux risquaient de lui coûter la victoire. (...)

Source : libération.fr

Niamey accueille la 2^{ème} édition du Forum Interparlementaire des TIC de l'espace Cedeao

La capitale nigérienne abritera les 5-6-7 novembre 2020 un raout d'envergure internationale aux fortes couleurs d'un forum interparlementaire des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) de l'espace CEDEAO. C'est la deuxième édition du genre et, accueillera au flambant-neuf Centre de Conférence Mahamat Ghandi de Niamey quelque 1300 participants à l'occasion de la cérémonie d'ouverture. Sous le parrainage de leurs Excellences Ousseini TINNI, Président de l'Assemblée nationale du NIGER et Sidie Mohamed Tunis, Président du Parlement de la CEDEAO.

Le comité d'organisation de la deuxième édition du forum interparlementaire des TIC de l'espace Cedeao qui se tiendra les 5-6-7 novembre prochains dans la capitale nigérienne, Niamey, amorce la dernière ligne droite.

Selon le Président du Réseau TIC du parlement Nigérien et Commissaire principal du forum, l'honorable Député National et très avenant com-

municant Salifou Amadou Mayaki, tout est fin prêt pour donner des fortes couleurs sur fonds de discussions interactives enrichissantes à l'événement, qui attend une centaine d'invités venant de l'étranger dont 40 parlementaires, une dizaine de ressources humaines d'appoint du parlement de la Cedeao, une vingtaine d'experts et hommes de médias.

Un défi majeur à la di-

mension de l'événement que pèse bien le comité d'organisation, à pied d'œuvre. Sans répit depuis plusieurs jours. Le thème central de ce raout est : "Rôle du parlementaire dans la lutte contre la cybercriminalité dans l'espace Cedeao" et sera animé par d'éminents spécialistes de la question.

L'événement qui aura lieu dans l'Antre du somptueux Centre Mahamat Gandhi de Niamey sera rehaussé de la présence de Leurs Excellences Ousseini TINNI, Président de l'Assemblée nationale du NIGER et Seidi Mohamed Tunis, Président du Parlement de la Cedeao.

Source : Confidentialafrique

COALITION DES ONG ET ASSOCIATIONS CONTRE LES MALADIES NON TRANSMISSIBLES AU TOGO (COALITION MNT - TOGO)

COMMUNIQUE

La Coalition des ONGs et associations de lutte contre les maladies non transmissibles au Togo (COALITION MNT - TOGO) a appris avec satisfaction sur les médias nationaux et privés, l'action de la Représentation de l'OMS au Togo en faveur des patients diabétiques en cette période de Covid 19.

En effet, l'OMS, dans le souci de faire face à la pénurie de l'insuline due à la crise sanitaire de la Covid 19 et pour réduire la charge que constitue l'achat de l'insuline pour les patients diabétiques en cette période de coronavirus, et également pour marquer la journée du 14 Novembre qui est la Journée mondiale contre le diabète, a fait don au Togo de 500 insulines et analogues intermédiaires, de 5000 insulines et analogues rapides, de 4500 insulines et analogues d'action intermédiaire et à début rapide et de 100 agents hyperglycémiantes.

La Coalition MNT-Togo se réjouit de ce geste de l'OMS et invite d'autres partenaires internatio-

naux du Togo à lui emboîter le pas.

La Coalition MNT Togo, invite le Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de l'Accès Universel aux Soins à faire un grand effort pour le suivi de la distribution de ce don, afin que les produits reçus aillent principalement aux patients diabétiques qui sont dans le besoin et surtout que ce don ne fasse pas l'objet de commerce dans les différentes unités de soin bénéficiaires.

La Coalition MNT-Togo remercie d'ores et déjà le Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de l'Accès Universel aux Soins pour l'attention qu'il accorde aux personnes vivant avec les maladies non transmissibles (PVMNT) et l'exhorte à s'employer davantage pour l'allègement du fardeau financier que représente la prise en charge des MNT pour les PVMNT.

Fait à Lomé, le 2 Novembre 2020

Le Président, NIMON Bezewe

Nouveau siège de CACESPIC-IF Sarl Le Trading s'installe durablement

Dans un communiqué publié sur sa plateforme télégram, les services de CACESPIC-IF Sarl ont annoncé son déménagement dans de nouveaux locaux sis à Léo 2000 à Lomé. Une option pour offrir de meilleurs services à sa clientèle.

COMMUNIQUE

Chers clients, Nous avons le plaisir de vous informer que nous procéderons au déménagement de

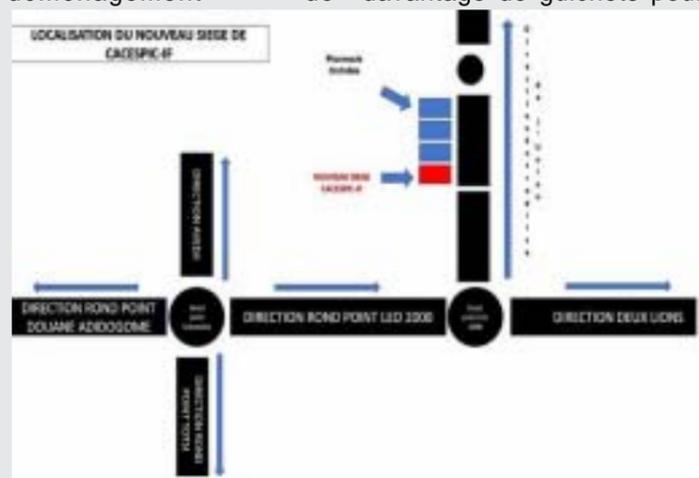
CACESPIC-IF. Nos nouveaux locaux sont plus spacieux et disposent de davantage de guichets pour

mieux vous servir. Vous trouverez ci-dessous le plan de localisation desdits bureaux.

Nous saisissons l'occasion pour vous informer que TOUS nos souscripteurs n'ayant pas de carte visa ou MasterCard prépayée doivent se faire ouvrir des comptes d'épargne auprès de la Banque Atlantique. Les agences d'Adidogomé, de GTA et de l'immeuble TABA au grand marché sont à votre disposition à cet effet.

Nous vous remercions pour la compréhension continue dont vous faites preuve et vous présentons nos excuses pour les éventuels désagréments causés par ces différentes modalités.

En vous remerciant également pour votre confiance, recevez chers souscripteurs nos cordiales salutations





SAFER



**Chers usagers de la route,
merci de prévoir exactement
le montant équivalent à votre
redevance afin de réduire
le temps d'arrêt au péage**

Ceci est un message de la **SAFER**

Société Autonome de Financement de l'Entretien Routier **SAFER**

- 📍 *Route Nationale N°1 (Agoè Cacaveli)*
- 📮 *Lomé-Togo BP: 8646*
- ☎ *Tél: (+228) 22 51 88 55*